



SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2026

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

16 JUIL. 2026

* * *

Le mardi 30 juin 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le jeudi 15 juin 2026, se sont réunis à la salle socio-culturelle Yves Berthouy à Droué, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	62	0	9	71	69	0	2

OBJET : MARCHE DE PRESTATIONS POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU GUICHET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT – PACTE TERRITORIAL

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Florence DOUCET

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS

Pascal TRASSARD

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Benoît GARDRAT
Jacky FOUSSARD
Marjorie RANDUINEAU

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Claude CARTON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	I. BROSSIER	LANCE	A. ASSERIN	SAINT AMAND LONGPRES	A. MINIER
ARTINS	F. BLANCHARD	LAVARDIN	C. DAVID-BURC	SAINT ANNE	PA. VIOLET
AUTHON	JL. CINTRAT	LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AZE	E. GUILLEMOT	LE PLESSIS-DORIN	C. RENVOISE	SAINT JEAN FROIDMENTEL	O. POULAIN
BAILLOU	S. GAUTIER	LE POISLAY	A. SAVIGNY	SAINT MARC DU COR	E. DELAVOIX
BEAUCHENE	N. FRANCOIS	LES ESSARTS	J. MOULY	SAINT MARTIN DES BOIS	E. BRETON
BOUFFRY	I. GUEDOU	LES ROCHES L'EVEQUE	A. BEAUCOURT	SAINT OUEN	D. DEZE
BREVAINVILLE	D. BRUNET	LIGNIERES	C. COURTOT	SARGE SUR BRAYE	T. WERBREGUE
BUSLOUP	R. JONNARD	LISLE	M. GOUET	SAVIGNY SUR BRAYE	JP. GONET
CHAUVIGNY DU PERCHE	A. CATOIRE	MARCILLY EN BEAUCE	F. DELERUE	SELOMMES	G. HUGER
CHOUE	F. GAULLIER	MAZANGE	RM. BLATEAU	TERNAY	N. MOUTARDIER
COUETRON AU PERCHE	J. GRANGER	MESLAY	P. GEORGES	TROO	P. ECLERCY-DETERPIGNY
CRUCHERAY	C. LACAILLE	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	VALLEE DE RONSARD	M. WAGEMANS
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MOREE	N. CHANTEUX	VILLAVARD	C. MARTIN
DROUE	S. DUPIN	NAVEIL	M. MARTY-ROYER	VILLECHAUE	S. LUNEAU
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	OUZOUER LE DOYEN	JM. BRUNET	VILLEDIEU LE CHATEAU	C. ROBERT
FORTAN	F. CHEROUTE	ROCE	T. COSME	VILLEMARDY	P. NOYAU
FRETEVAL	M. MENAGE	ROMILLY DU PERCHE	C. JEUFFRAULT	VILLEROMAIN	FX. RONE
LA FONTENNELLE	R. SENEGOU	RUAN SUR EGVONNE	JS. BITSCHENE		

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

PRUNAY CASSERAU – E. BARDET – à – E. GUILLEMOT - AZE
 LES HAYES – E. TREMBLAY – à – N. MOUTARDIER – TERNAY
 VENDOME – N. HASLE – à – M. MARTY-ROYER – NAVEIL
 AREINES – E. RIOTTEAU – à – J. FOUSSARD - CATV
 VILLETRUN – C. DAVID – à – C. FOUCHER-MAUPETIT – CD41

PEZOU – A. LEMOINE – à – M. GOUET – LISLE

LUNAY – C. MOALIC – à – A. MINIER – SAINT AMAND LONGPRE
 CELLE – A. MOHLER – à – JP. GONET – SAVIGNY-SUR-BRAYE
 VILLIERSFAUX – J. RICHER – à – P. NOYAU - VILLEMARDY

Autres délégués présents sans voix délibérative :

Représentants des EPCI sans voix délibérative :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

P. SOREAU

Représentants des Communes sans voix délibérative:

CHOUE	P. SOREAU	LES ESSARTS	S. CHALOT	VILLEDIEU LE CHATEAU	A. MOULUT
COUETRON AU PERCHE	N. GERAY	OUZOUER LE DOYEN	T. HERREY		
DROUE	S. CHAMBENOIST	ROCE	C. FONTENNE		

OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU GUICHET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT – PACTE TERRITORIAL

EXPOSE

Mme la Présidente rappelle aux membres du comité syndical que depuis le 1^{er} janvier 2025 le Syndicat Mixte du Pays Vendômois est maître d'ouvrage pour la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique – France Rénov – dont les actions sont définies par la convention du Pacte Territorial avec la mise en œuvre des deux volets obligatoires « Dynamique territoriale » et « Information – Conseils – Orientation ».

La convention du PACTE Territorial France Rénov' a été signée pour 4 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Le dispositif bénéficie d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 50% et du FEDER à hauteur de 30% en ce qui concerne la rénovation énergétique.

La plateforme est animée et suivie par Thomas Hubert, thermicien salarié du Pays.

La mission de gestion du guichet a été confiée à l'ADIL 41, titulaire du marché de prestation de services qui prend fin le 31 décembre 2026.

La Présidente expose au Comité syndical les caractéristiques du marché qui sera lancé pour cette mission à compter de janvier 2027.

Le marché porte sur la mise en œuvre d'une partie du PACTE Territorial, définie dans deux volets précis :

- Le Volet 1 : Dynamique territoriale
- Le volet 2 : Information, conseil, orientation.

Le Volet 1 « dynamique territoriale » a pour objectif la mise en place d'actions visant à la mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées...). Quatre publics cibles sont particulièrement visés par ce volet :

- Les ménages,
- La mobilisation des publics prioritaires,
- La mobilisation des professionnels,
- La mobilisation des élus.
-

Le volet 2 a pour objectif la mise en place d'un service d'information, de conseil et d'orientation à destination des propriétaires occupants, des copropriétaires et des propriétaires bailleurs, sur les thématiques de la rénovation énergétique, de l'adaptation des logements et de la lutte contre l'habitat indigne, quel que soit le niveau de revenus des ménages, sur les aspects techniques, financiers, juridiques et sociaux. Ce volet regroupe les missions suivantes :

- Missions d'information,
- Missions de conseil personnalisé,
- Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat appelé « conseils renforcés ».

Ces actions seront réalisées par l'opérateur sélectionné. Cet opérateur devra poursuivre la tenue des permanences décentralisées existantes sur le vendômois :

Permanences ECFR – Plateforme REV	
Communautés de communes	Lieux et fréquences des permanences
Perche et Haut-Vendômois	2 demi-journées par mois Fréteval et Droué
Territoires Vendômois	2 demi-journées par mois à Vendôme
	2 demi-journées par mois hors Vendôme : Saint-Amand-Longpré et Montoire-sur-le-Loir
Collines du Perche	1 demi-journée par mois Mondoubleau

Autres caractéristiques du marché de fournitures et de services:

- Montant estimé : 80 000 € HT
- Procédure de consultation : MAPA
- Durée : 1 an pour une exécution du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027
- Marché simple, Non renouvelable, 1 lot unique mono-attributaire, 1 tranche ferme, prix non révisable, ni variante, ni option
- Publicité : site internet du Pays Vendômois et parution électronique sur profil d'acheteur permettant le retrait du DCE et le dépôt des offres
- Réponse par voie électronique uniquement
- Délai de validité des offres : 90 jours
- Négociation autorisée
- Critères d'analyse des offres : les candidats devront produire
 - un mémoire technique comprenant l'ensemble de la mission détaillée dans le CCTP. Ce mémoire compte pour 60% de la note finale, 60 points sur 100 répartis comme suit :
 - méthodologie, organisation des permanences et des événements : 20 points
 - qualification et compétences des personnels en charge du guichet : 20 points
 - suivi et évaluation de la mission : 10 points
 - management des équipes, organisation RH : 5 points
 - moyens techniques : 5 points
 - une offre de prix sur bordereau de prix, comptant pour 40% de la note finale - 40 points sur 100.

La Présidente demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- Approuver l'ensemble de la procédure de consultation relative à la prestation de service pour le fonctionnement de l'Espace Conseil France Rénov et décrite ci-dessus;
- Confier, conformément à la délibération du Comité syndical du 30 juin 2026, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché au Bureau
- Autoriser la Présidente à signer le marché.

Mme Florence DOUCET, conseillère départementale, présidente de l'ADIL ne prend pas au vote.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A 69 Voix POUR - 0 CONTRE - 2 ABSTENTIONS (JL. CINTRAT - D. BESSON SOUBOU)

- **Approuve** le principe du recours à une prestation de service sous forme d'un marché adapté d'une durée de 1 an pour l'animation et la gestion du guichet unique de la rénovation énergétique et le lancement de la procédure de passation de la consultation
- **Approuve** les caractéristiques des prestations à réaliser décrites dans la présente délibération, ainsi que le budget prévisionnel présenté ci-dessus.
- **Rappelle** que le Bureau a reçu délégation par délibération du 30/06/2026 pour la passation, l'exécution et le règlement de ce type de marché.
- **Autorise** la Présidente à signer le marché et tous documents nécessaires à son exécution avec le titulaire qui sera retenu.
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet et à l'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le :
Publié le :

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

